



CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

JOURNEES NATIONALES SUR

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LE PAYSAGE EN FRANCE



*Paysages d'ici et d'ailleurs :
regards croisés sur quelques démarches paysagères
à différentes échelles, de part et d'autre des frontières*

Strasbourg, 26 novembre 2019

MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Réunion au Palais de l'Europe (Salle 1), Conseil de l'Europe

De la plateforme paysage de Wallonie à l'action locale et communale en faveur des paysages

Mrs Mireille Deconinck

Dr. Sc. Géographiques, Attachée qualifiée, Service Public de Wallonie Territoire, Direction du Développement Territorial, Belgique

Mr Corentin Fontaine

PhD, Chargé de Mission « Paysages », Groupe d'action local (GAL), Pays des Tiges et Chavées ASBL, Belgique

Mr Julien Delfosse

4^e Échevin de la commune d'Assesse, En charge de la Participation, la Ruralité (PCDR), de la Communication, de l'Economie, de l'Alimentation durable, Belgique

Rappel du contexte institutionnel et du cadre géographique

Depuis les lois spéciales de réformes institutionnelles de 1980, la Belgique est régie par trois niveaux de pouvoirs : l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. La plupart des compétences concernant

directement ou indirectement le paysage sont aujourd'hui du ressort régional. Il s'agit notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement et de la conservation de la nature, des richesses naturelles, de la politique de l'eau et de l'énergie, des travaux publics, des transports, du logement, de la politique agricole, du tourisme, par contre, les compétences de l'enseignement et de la culture dépendent des Communautés de langue (Française et Germanophone pour la Wallonie).

Occupant une position relativement centrale en Europe de l'Ouest, à proximité de Bruxelles, la Région wallonne – ou Wallonie – constitue la partie sud de la Belgique.

La Région wallonne couvre une superficie de 16.844 km², soit plus de la moitié de la Belgique.

La Wallonie a une population d'environ 3.550.000 habitants, répartie inégalement au sein de 262 communes. La densité moyenne de 209 hab/km², est supérieure à la moyenne européenne, mais reste inférieure à celle rencontrée dans les régions voisines (Flandre et Pays-Bas notamment).

Enfin, il convient de signaler que le territoire wallon se caractérise par son ouverture par rapport aux régions et pays voisins : absence de réelles barrières physiques, prolongement de ses caractéristiques géographiques au-delà des frontières dans toutes les directions.

La plateforme paysage

La Région wallonne a ratifié la Convention européenne du paysage le 20 décembre 2001. La Convention est en vigueur en Belgique depuis le 1er février 2005.

Suite à la ratification de la Convention européenne du paysage par la Région wallonne, de nombreux acteurs locaux ont souhaité développer un projet paysager en partenariat avec l'Administration.

Les structures qui portent ces projets sont de différentes natures : parc naturel, contrat de rivière, groupe d'action locale (GAL), et les sources de financement sont également variées : Interreg, Leader, subventions.

La multiplication des initiatives a incité l'Administration à mettre en place une plateforme d'échanges d'informations et de mise en cohérence des activités de ces structures.

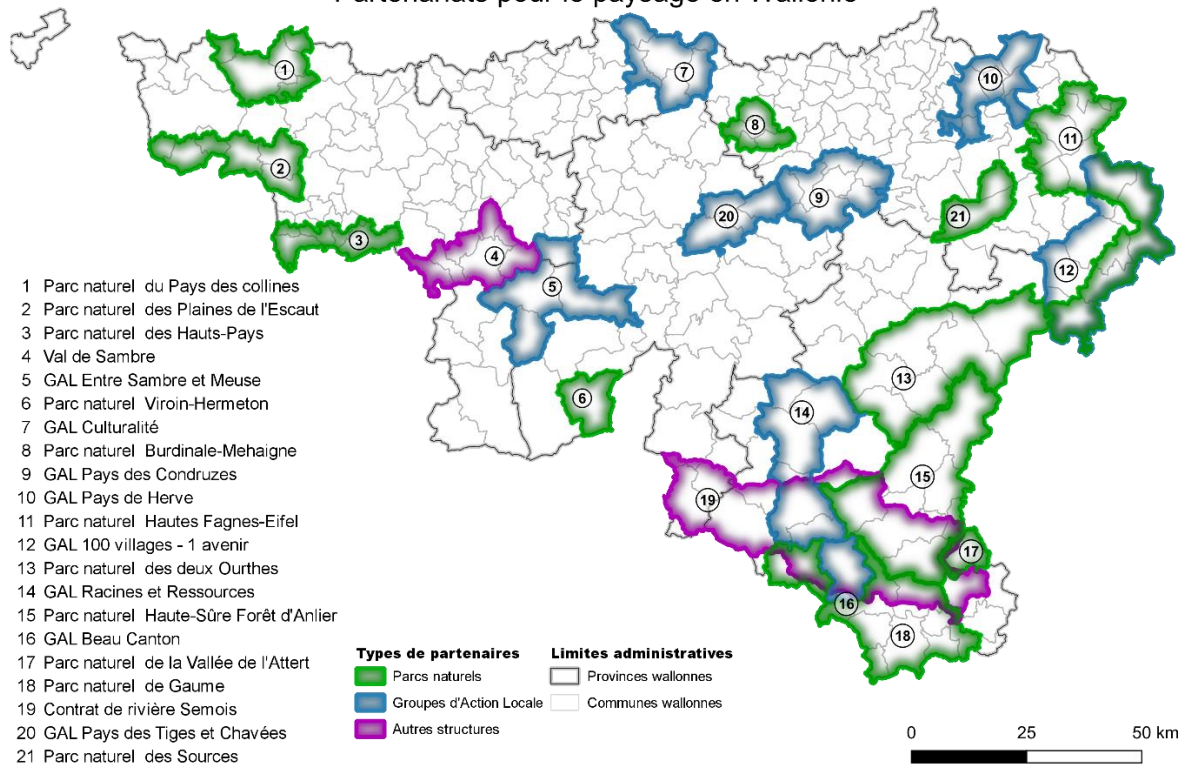
L'objectif principal de cette plateforme paysage est double :

- Veiller à ce que toutes les initiatives développées en Région wallonne s'inscrivent dans la philosophie de l'action régionale en matière de paysage, c'est le principe de cohérence.
- Favoriser les échanges d'expériences pour une meilleure synergie, complémentarité et mise en réseau des actions financées par les pouvoirs publics ; c'est le principe d'utilisation rationnelle des moyens humains et budgétaires, le principe de bonne gouvernance.

La plateforme paysage qui rassemble une vingtaine de participants se réunit deux fois par an et les représentants de ces partenariats locaux, de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), et de l'Administration se retrouvent pour échanger des informations, des manières de faire et des conseils sur des actions qui ont réussi (ou pas et pourquoi).

Pour en savoir plus : www.plateformepaysagedewallonie.be

Partenariats pour le paysage en Wallonie



Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : l'exemple du GAL « Pays des Tiges et Chavées »

Depuis 15 ans, le GAL « Pays des Tiges et Chavées » ASBL, une association alliant pouvoirs locaux et forces vives locales, mène des projets de développement durable sur les territoires des communes rurales d'Assesse, Gesves et Ohey (20.000 habitants, 20.000 hectares au sud-est de Namur ; partenaire numéro 20 sur la carte ci-dessus).

Ces réalisations concrètes dans des domaines variés (maillage vert, activités et production agricoles, tourisme, éducation permanente, culture, cohésion sociale, etc.) ne sont possible que grâce à une participation significative des fonds LEADER de l'Union européenne et de la Wallonie (90% du budget), complétés par une part communale (10%). A titre d'exemple, pour la période 2014-2020, le budget total engagé dans le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL (GAL PTC) est proche de deux millions d'euros pour soutenir 9 thématiques¹, dont la valorisation du patrimoine paysager.

Le projet « paysages » vise clairement à préserver les aménités territoriales locales qui sont l'une des richesses importantes des communes du GAL PTC et qui sont perceptibles à travers la qualité de ses paysages. Ce territoire est principalement localisé en Condroz, un ensemble de territoires paysagers typique de Wallonie et caractérisé par une succession de sommets gréseux (tiges) et de dépressions calcaires (chavées) parallèles sur plusieurs dizaines de kilomètres qui rappelle la forme d'une tôle ondulée et qui présente une diversité et une qualité de paysages très appréciés des citoyens et touristes. Tous les 6 ans, les GAL doivent élaborer un nouveau « programme de développement stratégique » afin de construire un dossier de candidature qui démontre une coordination d'actions répondant à des besoins réels de citoyens, d'autres associations, de professionnels et d'administrations locales. L'objectif

1. Synthèse complète des projets repris dans cette plaquette :
www.tiges-chavees.be/sites/default/files/plaquette_projets_gal_2014-2020.pdf

général est l'amélioration du bien-être des citoyens des communes concernées tant sur le plan environnemental, qu'économique et social. Le dossier est soumis à évaluation par les organes compétents du Service Public de Wallonie, sans garantie de financement du programme.

La méthodologie choisie par le GAL PTC est largement participative et transparente puisque l'appel au grand public et aux forces vives du territoire pour des réflexions en groupes de travail sont au cœur du processus. Deux étapes préalables permettent de guider ce travail de diagnostic dit « chaud » : un diagnostic territorial dit « froid » (compilation de statistiques socio-économiques, démographiques, spatiales, etc.) et une identification d'enjeux et de thématiques prioritaires pour l'assemblée générale de l'ASBL. Le processus se termine par une double passe sur le diagnostic territorial affiné par la synthèse des idées et axes de développement à considérer selon les réflexions participatives : une première nomination de projets sur base de critères objectifs suivie d'une sélection définitive, par l'assemblée générale de l'ASBL, des projets considérés les plus stratégiques et les plus aboutis, notamment dans les dimensions de l'innovation et de la pérennisation des actions à entreprendre (critères importants pour le financement du programme). Le choix tient également compte des moyens financiers dont le GAL pourra potentiellement disposer. Certains projets non retenus en l'état, mais dont l'intérêt est avéré, restent à l'étude pour être introduit le cas échéant dans d'autres programmes de financement.

Parmi les 9 thèmes retenus par le GAL PTC pour son programme de développement stratégique, la fiche-projet « paysages » tient une place de choix, non seulement parce qu'elle peut s'inscrire en synergie avec les autres fiches (logement, agriculture, filière bois, etc.) mais également parce que le paysage en est un vecteur fédérateur, notamment en matière de communication avec des publics variés.

Fiche-projet « paysages »

L'ambition du GAL PTC dans cette fiche-projet est d'utiliser l'interprétation paysagère comme levier de (ré)appropriation citoyenne de leur espace de vie et comme révélateur d'une identité territoriale forte. La piste de l'interprétation des paysages est issue d'une réflexion du groupe de travail « Education à l'environnement » organisé par le GAL le 22 avril 2014. L'analyse paysagère était alors apparue comme une grille de lecture permettant de comprendre l'évolution du territoire par rapport aux différentes thématiques abordées par le GAL : l'agriculture, les forêts, le logement.

Le projet est motivé par un besoin de maîtrise local de clefs de compréhension de la dynamique territoriale qui façonne les espaces de vie et dont les marqueurs perdurent dans les paysages. Ce besoin est partagé par différents groupes cibles actifs sur le territoire : les « professionnels » (administrations et pouvoirs locaux en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire), les commissions citoyennes locales (CCATM, CLDR, PCDN), les enseignants du 3e degré fondamental, les guides touristiques professionnels, les associations culturelles et artistiques, les citoyens à titre individuel.

Les actions entreprises sont donc déclinées en fonction de ces publics cibles, afin d'adapter au mieux leurs expériences paysagères et de garantir au mieux la diffusion de la connaissance partagée et le réemploi des supports développés. In fine, les actions proposées en termes d'aménagement du territoire et de valorisation des paysages, incluant la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et identitaire local, permettent d'entretenir et de consolider une forme de bien-être des habitants, en préservant le caractère rural du territoire.

Mise en œuvre de la fiche-projet « paysages »

Les actions visées par la fiche-projet « paysages », déclinées selon différents publics cibles (gestionnaires du territoire, citoyens, public scolaire, touristes, ...), sont distinguées selon deux mises en œuvre complémentaires : (1) l'expérience sensible et (2) la mise en média, adaptée aux publics cibles. L'expérience sensible des paysages consiste à organiser des activités qui permettent aux participants de suivre et de vivre en direct une analyse paysagère de manière à ce qu'ils se rendent compte qu'il y a quelque chose à voir « au-delà du contemplatif ». À côté de la participation spontanée de certains élus locaux aux activités « grand public » (telle que des balades « transect »²), le GAL PTC leur a proposé des journées d'initiation à l'analyse paysagère et des ateliers cartographiques sur l'évolution et les formes de densité du bâti. Pour les autres publics, épinglons des jeux d'observation et d'orientation pour les écoles primaires, des formations pratiques sur le terrain pour guides professionnels, etc.

La mise en média des paysages consiste à développer des supports adaptés pour transmettre et diffuser de l'information nécessaire à l'analyse paysagère et à la compréhension de l'évolution territoriale (p.ex. évolution de la mobilité et impacts sur les activités agricoles). Cet aspect nécessite d'adjoindre à l'« ici et maintenant » d'autres échelles d'analyse et d'autres dimensions temporelles, fort peu maîtrisée par les élus locaux. In fine, les supports développés pour un public-cible sont reversés aux actions entreprises avec d'autres, pour un résultat tout aussi satisfaisant, telle que cette brochure de sensibilisation à l'impact paysager de nouvelles constructions³ : www.tiges-chavees.be/construirelespaysagesdedemain.

Ces deux ensembles d'actions sont renforcés par (1) un axe de travail scientifique de terrain qui consiste à cartographier des unités paysagères locales selon leurs caractéristiques observables mais également rapportées par les habitants et (2) un axe de travail de soutien aux initiatives locales qui consiste à fournir des contenus « paysages » adaptés, tels qu'une guidance lors d'une manifestation villageoise ou des panneaux d'interprétation paysagère pour un circuit de valorisation du petit patrimoine. Là encore, l'objectif est de rencontrer au plus près une demande concrète sur le terrain.

Pour en savoir plus : www.tiges-chavees.be/paysages

Expériences concrètes d'un élu local

La présence du GAL PTC sur le territoire communal de la commune d'Assesse lui permet de bénéficier d'un ensemble d'actions qu'elle n'aurait pu engager isolément, faute de moyens humains, puisque les chargés de missions du GAL PTC sont spécialisés dans les matières qu'elles/ils traitent.

En synergie avec d'autres thématiques territoriales spécifiques au territoire, telles que l'agriculture céréalière, l'élevage et la foresterie forts développés, les actions menées par le GAL PTC dans le cadre de la fiche-projet « paysages » développe des outils de compréhension utiles et nécessaires pour aider la commune (1) dans sa gestion des permis d'urbanisme et de l'aménagement du territoire au sens large, (2) à la sensibilisation des citoyens aux spécificités locales et au respect des activités rurales, et (3) à la promotion touristique de son patrimoine culturel et paysager, permettant ainsi de développer une série d'activités génératrices d'emplois et de revenus, à côté du secteur primaire traditionnellement présent en territoire rural.

Dans cette perspective, le GAL PTC devient un partenaire actif et un relais utile dans la co-construction du vivre ensemble.

2. C'est-à-dire parcourir le territoire sur des sentiers et chemins qui s'enchaînent en relative ligne droite, de manière à attaquer perpendiculairement les tiges et chavées successives.

3. A côté des coupes avec occupation du sol pour les balades citoyennes, cartothèque historique, imagiers, frises chronologiques pour l'évolution du bâti, fascicule-mémo pour les participants aux formations, mallettes pédagogiques pour les écoles, etc.